

# DEMANDE D'ACCES AU SERVICE DE LOCATION D'UN VAE (Vélo à Assistance Electrique)

## DESCRIPTION DU SERVICE

Avec son partenaire VLS, Arc Sud Bretagne vous propose à la location 20 Vélos à Assistance Electrique sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le service est proposé sur justificatifs pour 2 publics considérés comme prioritaires :

- Les personnes en recherche d'emplois, titulaire d'un contrat saisonnier, stagiaires ou apprentis
- Les personnes qui souhaitent utiliser le vélo dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail (en remplacement de la voiture ou d'un autre véhicule à moteur)

La durée de location est variable de 1 à 12 mois et renouvelable 1 fois.  
1 seul Vélo à Assistance Electrique peut être loué par foyer.

	Plein tarif / VAE	Tarif réduit* / VAE
Location 1 mois	30,00 €	15,00 €
Location 3 mois	60,00 €	30,00 €
Location 6 mois	120,00 €	60,00 €
Location 12 mois	240,00 €	120,00 €

\* Tarifs réduits pour les personnes en recherche d'emploi, titulaires d'un contrat saisonnier, stagiaires ou apprentis

## Je souhaite bénéficier d'un VAE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

COMMUNE :

CP :

CONTACT TEL :

MAIL :

*Cocher une réponse ci-dessous :*

- Dans le cadre d'une recherche d'emploi active, ou d'une prise de poste prévue le .....
- Dans le cadre de la signature d'un contrat saisonnier, d'apprentissage ou d'une convention de stage dont la date de commencement est prévue le .....
- Dans le cadre de vos déplacements (je souhaite me remettre en selle ou profiter du service pour effectuer mes déplacements domicile-travail : une attestation vous sera demandée)

## Pour vérifier mon éligibilité à ce service :

Renvoyer ce bulletin par courrier (Communauté de Communes Arc Sud Bretagne - CS 80041 - 56190 MUZILLAC) ou par mail ([contact@arcsudbretagne.fr](mailto:contact@arcsudbretagne.fr)) accompagné des documents suivants :

- Carte d'identité (le service est réservé aux personnes majeures ou de plus de 16 ans dans le cadre de conventions de stage, de contrats d'apprentissage et d'emplois saisonniers).
- Justificatif de domicile (ou d'hébergement pour les emplois saisonniers et stagiaires)
- Justificatif Pôle Emploi, promesse d'embauche, copie d'un contrat de travail...

